

DOSSIER DE PRESSE

Le 25 février 2010

LE 1.000^{ème} FOYER NIVERNAIS EN ZONE BLANCHE DE L'ADSL EST CONNECTÉ AU WIMAX LE 22 MARS 2010 A LA FERMETÉ

NiverTel va procéder au raccordement du 1.000^{ème} abonné au réseau WiMax. Le rendez-vous a lieu le 22 mars 2010 à la salle des fêtes de La Fermeté à 14h30.

Lorsqu'en octobre 2006, le Syndicat Mixte Niverlan signe avec NiverTel le contrat pour la construction et l'exploitation d'un réseau de télécommunications, le WiMax n'est encore qu'une technologie émergente. C'est cette solution qui porte les attentes des élus afin de résorber les zones blanches de l'ADSL en Internet à haut débit.

Après 2 années de construction et seulement 14 mois de commercialisation, Niverlan et NiverTel accueillent le millième foyer sur le réseau d'initiative publique raccordé par cette technologie. C'est un tour de force dans un temps aussi contraint que de répondre enfin favorablement aux attentes de haut débit d'autant de populations rurales.

Les exigences de la construction du réseau WiMax :

Le chemin parcouru est important. Le réseau WiMax est aujourd'hui composé de 52 points de diffusion aménagés sur le territoire départemental. Le choix de ces implantations est toujours un compromis ! L'objectif est d'obtenir la meilleure couverture possible tout en tenant compte des paramètres suivants :

- Le positionnement des zones blanches connues à partir des paramètres disponibles.
- La possibilité d'aménager des sites déjà existants pour éviter de construire des pylônes neufs (pylône du Conseil général de la Nièvre, de château d'eau par exemple).
- La volonté des opérateurs de solution hertzienne (téléphonie mobile, télévision) propriétaires de pylônes.
- L'acceptation d'aménagement de sites par des équipements radio.
- Le respect des réglementations des organismes officiels qui administrent le territoire (Collectivités locales, DDE, ANFR, Parc régional, DIREN, DGAC, Bâtiments de France, ...)
- L'intégration environnementale et paysagère des équipements.
- Les caractéristiques des équipements disponibles auprès des industriels qui les conçoivent et produisent dans le monde entier.

Pour compléter la couverture WiMax, NiverTel rend accessible avec l'accord de Niverlan, les foyers non encore éligibles à une solution satellitaire.

NIVERTEL

Siège social / bureaux: 7, rue du 13^{ème} de Ligne - 58000 Nevers – France

☎ 03.86.57.75.53 - ☎ 03.86.36.58.91 - @ contact@nivertel.fr - 🌐 www.nivertel.fr

Service comptable : NIVERTEL chez ETDE FM – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78062 Saint Quentin en Yvelines cedex
Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 € - RCS Nevers 493 716 625

Le rôle joué par les acteurs du réseau WiMax

- Niverlan s'assure du suivi et des évolutions nécessaires pour le réseau de télécommunication public.
- NiverTel construit et exploite le réseau de télécommunication public en pilotant le raccordement et le lien WiMax de l'abonné.
- Le Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) WiMax est l'interface du client et est en charge de l'accès de l'abonné sur Internet (web, mail ou de téléphonie IP) en utilisant le lien WiMax.
- Les installateurs WiMax sont mandatés par NiverTel sur demande du FAI retenu par l'abonné pour installer le matériel nécessaire au fonctionnement du WiMax.

A quoi sert le WiMax ?

La technologie hertzienne WiMax a été mise en place pour proposer un service à haut débit en 2 méga bits/s aux foyers orphelins de l'ADSL. Pour accéder à ce service, il est nécessaire pour l'abonné d'équiper son lieu d'habitation d'une antenne (autrement appelé CPE pour Customer Premises Equipment ou Equipement d'Extrémité Client) mise à disposition dans l'offre du fournisseur d'accès Internet et dirigée vers l'un des 52 points d'émission aménagés en Nièvre par NiverTel.

Comment accède-t-on au WiMax ?

Afin de rendre cette technologie qui aussi facile à utiliser que l'ADSL, NiverTel a décidé en juillet dernier de prendre à sa charge l'installation de l'antenne sur le point de la maison qui reçoit le mieux le signal WiMax.

C'est ainsi qu'après avoir souscrit à une offre WiMax de l'un des 3 fournisseurs d'accès (Alsatis, Idyle ou Numéo), la demande de souscription est transmise à NiverTel afin que soit affecté au futur abonné, un des installateurs agréés par ses soins. Le travail quotidien de NiverTel consiste à choisir le bon installateur tenant compte de sa proximité avec le client ou de sa charge de travail et de suivre que tout se passe bien. C'est ainsi que plus 150 abonnements par mois sont gérés par NiverTel.

Une fois affecté, l'installateur contacte l'abonné au plus tôt afin de convenir d'une date de rendez-vous pour procéder à l'installation de l'antenne. Cette installation consiste à orienter l'antenne afin que le signal WiMax reçu soit le plus performant possible tout en tenant compte des impératifs techniques. La mission consiste tout d'abord à tester la qualité du signal WiMax en montant sur le toit de l'abonné, quand la météo le permet, puis une fois validé, de fixer l'antenne et de faire passer les câbles depuis l'antenne vers le réseau électrique et bien évidemment à l'ordinateur. Le cas échéant, si le signal WiMax n'est pas suffisant, le client pourra demander à être basculé vers une solution satellite et une seconde intervention sera programmée pour son installation.

A qui doit-on s'adresser pour ne bénéficier ?

A l'un des 3 opérateurs WiMax partenaires de NiverTel, à savoir :

- Numéo au N° 0826 624 400
- Idyle au N° 0811 03 17 17
- Alsatis au N° 0811 955 910

Pour toute demande, un seul numéro à retenir : le Numéro AZUR : **0810 58 00 58**. (prix d'un appel local)

Contact media :

Pierre-Yves MACHAVOINE, Directeur de NiverTel - contact@nivertel.fr

Marie-Hélène Bru, Responsable communication Niverlan – contact@niverlan.fr